



08.12.2005 - 16:50 Uhr

Paralyse imminente du dernier kilomètre: Le Conseil national désavantage fortement les régions périphériques

Zurich (ots) -

La décision prise aujourd'hui par le Conseil national concernant le dernier kilomètre suscite l'incompréhension chez sunrise ainsi que dans d'autres cercles. Une fois de plus, la Chambre basse a laissé passer l'occasion d'ouvrir enfin la voie à l'instauration d'une véritable concurrence dans toutes les régions du pays. Faisant preuve d'une totale méconnaissance de l'importance de l'accès à haut débit, le Conseil national a décidé de continuer à désavantager les régions périphériques et les PME tout en renforçant le monopole sur l'ADSL en dehors des agglomérations. De toute évidence, la Chambre basse confond la question de l'ouverture du dernier kilomètre avec les discussions en cours concernant la privatisation de l'ancien monopoliste.

sunrise s'engage en faveur d'une libre concurrence à même d'offrir aux acteurs du marché des conditions équitables et soutient de manière conséquente l'ouverture du dernier kilomètre. C'est donc avec une grande incompréhension que le plus grand opérateur privé (avec 2 700 collaborateurs et des investissements de plusieurs milliards dans les infrastructures suisses à son actif) prend acte de la décision prise en ce jeudi par le Conseil national, pour la troisième fois déjà, d'entraver indubitablement la diversification de l'offre pour les régions périphériques et les PME. Ce dernier a ainsi de nouveau laissé passer une occasion unique d'améliorer enfin de manière durable les conditions-cadres prévalant sur le marché des télécommunications dans l'intérêt de la place économique suisse, des régions périphériques, des PME et des consommateurs.

Un fossé entre la ville et la campagne, des largeurs de bande plus petites en dehors des agglomérations

Le maintien à tout prix de cette définition inadéquate de l'accès à haut débit ainsi que de sa limitation dans le temps ignore les réalités à la fois techniques et économiques et crée une société à deux vitesses en matière de services à large bande et de solutions de données, au grand désavantage des régions périphériques. Concrètement, cette libéralisation du dégroupage total permet une concurrence exclusivement citadine. En effet, les villes continuent de profiter d'une baisse des prix et d'une variété d'offres compétitives au grand dam des zones situées hors des agglomérations qui ne bénéficient toujours pas de ces avantages. Aujourd'hui déjà, à prestations identiques, l'ancien monopoliste exige une somme d'argent bien plus élevée pour les lignes louées des zones rurales (qui inclut, selon sa définition, Affoltern am Albis, Brigue ou Delémont) que dans les villes.

Par ailleurs, le Conseil national met une fois de plus l'accent sur le «fossé ville-campagne» des pays voisins. Cependant, en y regardant de plus près, l'accès à haut débit permet aux régions «mal loties» de ces pays de bénéficier d'offres nettement plus attrayantes (largeurs de bande plus élevées et prix plus bas) que dans le nôtre.

Il est en outre manifeste que la discussion engagée au sujet de la privatisation de l'ancien monopoliste a pesé dans la décision concernant le dernier kilomètre. C'est justement pour cela que son ouverture est nécessaire dans tous les cas: dans le cadre d'une

participation majoritaire de l'Etat telle que nous la connaissons aujourd'hui et, à plus forte raison, dans le cadre d'une privatisation. Faut-il se profiler la menace d'un monopole privé légal en dehors des agglomérations. Dans ce cas précis, il se pourrait qu'une Swisscom à majorité éventuellement étrangère exerce un monopole privé sur les services à large bande (p. ex. l'ADSL) dans les régions périphériques. Il est donc d'une nécessité absolue de mener à bien la libéralisation totale, surtout dans le cas de la poursuite de la privatisation de Swisscom.

L'échec possible de la LTC serait préjudiciable à tous

Le manque de volonté du Conseil national à instaurer une concurrence (en totale contradiction avec l'objectif de la LTC) menace fortement les améliorations évidentes, apportées notamment dans le domaine de la protection des consommateurs. L'ouverture du dernier kilomètre représente la dernière étape, la plus importante de toutes d'ailleurs, de la libéralisation du marché amorcée en 1998.

sunrise espère que Berne n'oubliera pas les régions périphériques, les consommateurs et les PME et que les derniers mètres du dernier kilomètre seront parcourus avec succès lors du prochain processus politique.

sunrise

sunrise est le premier opérateur de télécommunications indépendant de Suisse. Plus de 2,2 millions de clients utilisent ses prestations de service dans les domaines de la téléphonie mobile, du réseau fixe et d'Internet. Son réseau de téléphonie mobile possède une infrastructure GSM Dualband couvrant plus de 99% de la population et proposant les services les plus modernes. Un réseau en fibre optique haute performance de plus de 7000 kilomètres permet à sunrise d'offrir une gamme complète de services vocaux et de données de grande qualité. En tant que membre fondateur de la Starnet Mobile Alliance qui regroupe de grands opérateurs européens de téléphonie mobile, sunrise garantit à sa clientèle, à l'étranger également, l'accès à des prestations de service de premier ordre. sunrise est une marque détenue par TDC Switzerland AG. TDC Group détient 100% du capital-actions de TDC Switzerland AG.

sunrise Media-Hotline

sunrise Tower

8050 Zürich

Tel. 0800'333'000

Fax +41/58/777'61'67

E-Mail: media@sunrise.net

Internet: <http://www.sunrise.ch>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/10000688/100501434> abgerufen werden.